

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® 2050 A

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : HWQ5-U0PN-600Q-EU90

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011

China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152

New Zealand: 0800 767 437

USA: +1/800/424.9300

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

## ARALDITE® 2050 A

Version 1.0	Date de révision: 17.02.2021	Numéro de la FDS: 400000011295	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 17.02.2021
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	--

Date d'impression 16.10.2023

- P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

méthacrylate de méthyle

acide méthacrylique

acide propène-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	>= 50 - < 70

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version 1.0 Date de révision: 17.02.2021 Numéro de la FDS: 400000011295 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

	01-2119452498-28	STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 %	>= 5 - < 10
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119555270-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5
acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 3
alpha,alpha-dimethylbenzyl hydroperoxide	80-15-9 201-254-7 617-002-00-8 01-2119475796-19	Org. Perox. E; H242 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 3 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 3 - < 10 % Eye Irrit. 2; H319 1 - < 3 % STOT SE 3; H335 >= 1 %	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de soufre  
Chlorure d'hydrogène

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer

## ARALDITE® 2050 A

Version 1.0      Date de révision: 17.02.2021      Numéro de la FDS: 400000011295      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm 205 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version 1.0      Date de révision: 17.02.2021      Numéro de la FDS: 400000011295      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques
Travailleurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m <sup>3</sup>
Travailleurs		Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs		Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m <sup>3</sup>
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>
			Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version 1.0      Date de révision: 17.02.2021      Numéro de la FDS: 400000011295      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	8,33 mg/kg
acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate	Eau douce	0,068 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,007 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,056 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
acide méthacrylique	Eau douce	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	

**ARALDITE® 2050 A**

Version 1.0      Date de révision: 17.02.2021      Numéro de la FDS: 400000011295      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

	Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Facteurs d'Évaluation		
	Sol	1,2 mg/kg
Méthode de l'équilibre		

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains
- Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : pâte
- Couleur : blanc cassé
- Odeur : d'acide méthacrylique
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : substance/mélange n'est pas soluble (dans l'eau)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 10 °C Méthode: Evalué(e)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 1,02 - 1,05 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	: 40 - 70 Pas
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit:**

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 431  
Résultat: Provoque des brûlures.  
BPL: oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Composants:**

acide méthacrylique:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: Test de Draize  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux  
BPL: non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Pas d'irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:  
Résultat: Corrosif

alpha,alpha-dimethylbenzyl hydroperoxide:  
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.  
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Souris  
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 429  
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acide méthacrylique:  
Type de Test: Test de Buehler  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Humain  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:  
Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux  
Espèce: Souris  
Méthode: OCDE ligne directrice 429

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.  
BPL: oui

Evaluation: Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

acide méthacrylique:  
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:  
Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**Composants:**

acide méthacrylique:  
Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test in vivo  
Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 2 h  
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 475  
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.  
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)  
Voie d'application: Inhalation  
Durée d'exposition: 6 h  
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif  
BPL: non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 75 mg/kg  
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 9 Months  
Dose: ca 750 mg/kg  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**Cancérogénicité****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 2 années

Dose: 6, 60, 2000 ppm

Fréquence du traitement: once quotidien

Dose sans effet toxique observé: 90,3 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

acide méthacrylique:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé:  $\geq 2,05$  Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Espèce: Souris, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition: 102 weeks

Dose: ca. 2.05 and 4.1 mg/L

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose la plus faible avec effet toxique observé: env. 2,05 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 451

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

acide méthacrylique:

Effets sur la fertilité

: Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg

Fertilité: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 400 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test: Etude sur deux générations

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 25/100/500 mg/kg bw/day  
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 100 Poids corporel mg / kg  
Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet toxique observé: 25 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

**Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Incidences sur le  
développement du fœtus

: Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 99, 304, 1178 ppm  
Térogénicité: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>  
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m<sup>3</sup>  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence térogène.

acide méthacrylique:

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Inhalation  
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm  
Durée d'un traitement unique: 14 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 ppm  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 300 ppm  
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 300 ppm  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 23 d  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 450 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test: Prénatal

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 7 d  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 240 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: 800 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: rate, Reins

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelles  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: Dose sans effet observé: 1000 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:**

méthacrylate de méthyle:  
Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Voies respiratoires  
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique:

Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Voies respiratoires  
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:**

alpha,alpha-diméthylbenzyl hydroperoxide:  
Voies d'exposition: Inhalation  
Organes cibles: Poumons  
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 124,1 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (eau potable)  
Durée d'exposition: 2 years Nombre d'expositions: daily  
Dose: 6, 60, 2000 ppm

acide méthacrylique:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEC: 352 - 1232  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Atmosphère de test: vapeur  
Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: 6 h  
Dose: 70/352/1232 mg/m<sup>3</sup>  
Période d'observation ultérieure: 5 days/week  
Méthode: OCDE ligne directrice 413  
BPL: oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Espèce: Cochon, mâle et femelle  
NOAEL: >= 61 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (alimentation)  
Durée d'exposition: daily Méthode: Toxicité chronique

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: par voie orale (gavage)  
Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 days/week  
Dose: 0, 100, 300, or 1000 MKD  
Méthode: OCDE ligne directrice 407  
BPL: oui  
Organes cibles: Reins, Estomac

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible  
Evaluation

### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 191 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 69 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : > 110 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et : NOEC: 37 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique)

Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide méthacrylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400  
BPL: oui  
Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 130 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1300  
BPL: oui

Toxicité pour les  
algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

Toxicité pour les  
microorganismes

: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l  
Durée d'exposition: 16,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: DIN 38 412 Part 8  
BPL: oui

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique)

: NOEC: 10 mg/l  
Durée d'exposition: 35 d  
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 53 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en dynamique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 0,199 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,48 mg/l  
Point final: Immobilisation  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50r (boue activée): 1,7 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,053 mg/l  
Durée d'exposition: 30 d  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC: >= 23,8 mg/l  
Durée d'exposition: 70 d  
Espèce: Poisson  
Substance d'essai: Eau douce

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: CE50: 0,096 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 0,069 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)

: 1

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 68 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

alpha,alpha-dimethylbenzyl hydroperoxide:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,9 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Contrôle analytique: non  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18,84 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d
------------------	---	---

acide méthacrylique:

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Concentration: 3 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 86 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301D BPL: oui
------------------	---	--

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité	:	Résultat: N'est pas biodégradable.
------------------	---	------------------------------------

acide propne-2 oque, mthyl-2, ester d'hydroxy-2 thyle, phosphate:

Biodégradabilité	:	Type de Test: aérobique Inoculum: Boue activée, non adaptée Concentration: 54,6 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 91,8 % Lié à: Carbone organique dissous (COD) Durée d'exposition: 28 d Méthode: OCDE ligne directrice 301F BPL: oui
------------------	---	--

alpha,alpha-dimethylbenzyl hydroperoxide:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable.
------------------	---	--

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

méthacrylate de méthyle:

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 3
-----------------	---	--------------------------------------

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

Coefficient de partage: n-octanol/eau  
acide méthacrylique:  
Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 1,38  
: log Pow: 0,93 (22 °C)  
pH: 2,2

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Bioaccumulation

: Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)  
Durée d'exposition: 28 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1 800  
Méthode: Essai en dynamique

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: log Pow: 5,2

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:**

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:  
Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux

: Koc: 8183

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique  
supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 2924
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : Flammable liquid, corrosive, n.o.s.  
(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 3
- Risque subsidiaire : 8
- 14.4 Groupe d'emballage** : II
- Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 363
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 352

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** : UN 2924
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 3
- Risque subsidiaire : 8
- 14.4 Groupe d'emballage** : II
- Étiquettes : 3 (8)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

EmS Code : F-E, S-C

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin : non

### ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

Risque subsidiaire : 8

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3 (8)

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 2924

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

(METHYL METHACRYLATE, METHACRYLIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 3

Risque subsidiaire : 8

14.4 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : 3 (8)

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c LIQUIDES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

### INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles : 65, 82, 36, 25, 12  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4331  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H242	: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Org. Perox.	: Peroxydes organiques
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2009/161/EU	: Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2009/161/EU / TWA	: Valeurs limites - huit heures

**ARALDITE® 2050 A**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

Date d'impression 16.10.2023

2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

**Information supplémentaire****Classification du mélange:**

Flam. Liq. 2	H225
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2050 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	17.02.2021	400000011295	Date de la première version publiée: 17.02.2021

---

Date d'impression 16.10.2023